



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 68260

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'intérêt et l'importance que revêt l'étiquetage en français de produits : français, notamment destinés à l'exportation. Tel n'est, semble-t-il, pas le cas pour les produits prestigieux et singulièrement pour les vins de qualité qui portent souvent des étiquettes avec la mention : « Produce of France ». Or cette mention n'a aucun caractère obligatoire. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas opportun de rappeler l'importance de la francophonie dans le domaine agroalimentaire qui contribue autant au rayonnement de la France dans le monde qu'au prestige de ses produits.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68260

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6118